



Quelques éléments marquants du bilan social 2013/2014

1) Effectifs, sexe et tranche d'âge

1.1) Effectifs globaux

Depuis 2003-2004, le nombre total d'enseignants a diminué de plus de 9%. Dans le public, soit 795 703 enseignants, les enseignants du premier degré représentent 42,9 % du total, ceux du second degré 49,7 % et ceux du supérieur 7,3%.

Sur les 341 679 enseignants du premier degré public, 6 557 sont instituteurs et 198 instituteurs suppléants.

	2007	2013	Variation
Enseignants	349 382	341 631	- 7 751
<i>Effectifs élèves</i>	<i>5 743 600</i>	<i>5 863 200</i>	<i>+ 119 600</i>

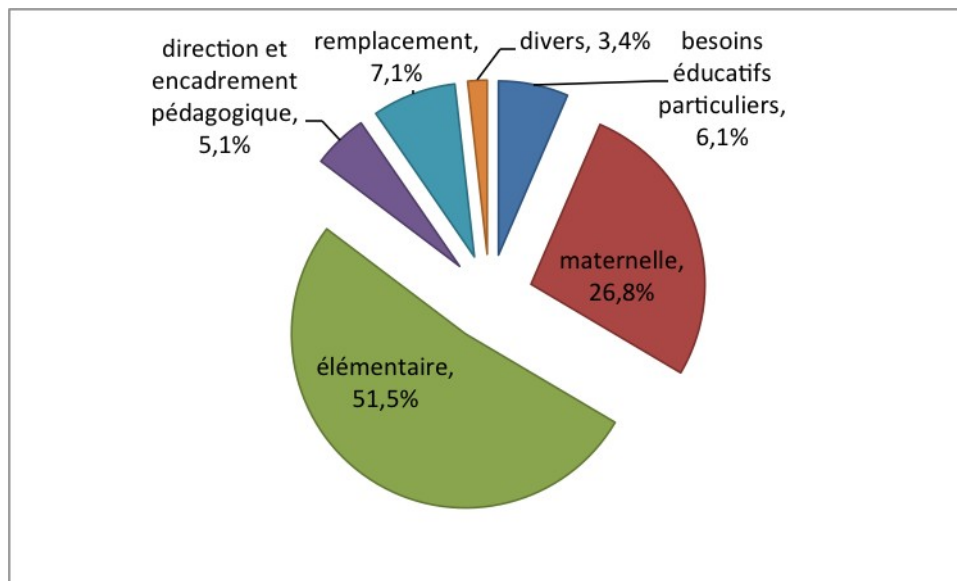
1.2) Une répartition sexuée par niveau d'enseignement et par fonction

Les femmes représentent 81,4% des enseignants du premier degré public, un taux en légère augmentation depuis 2010-2011 (80,8%) mais bien supérieur à celui du second degré (58,3%).

Les hommes sont surreprésentés pour exercer la fonction de directeur d'école : 19,5% d'hommes contre 12,5% de femmes. L'écart se creuse, les taux étant respectivement de 18% et de 13% en 2006/2007.

Dans les corps d'encadrement, les femmes ne représentent que 46% des IEN, 30,2% des DASEN et DASEN adjoints.

1.3) Répartition par fonction des enseignants du premier degré public



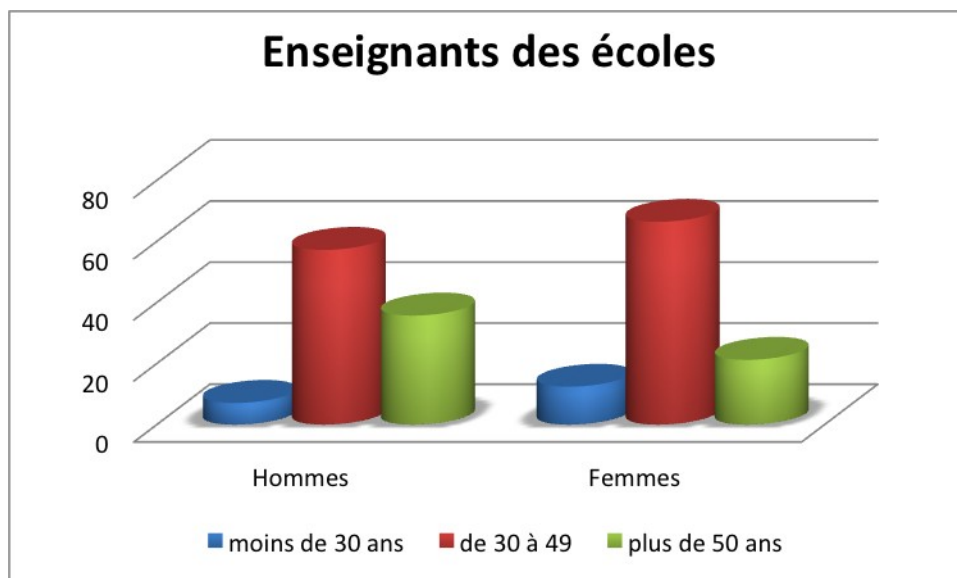
1.4) Répartition par âge

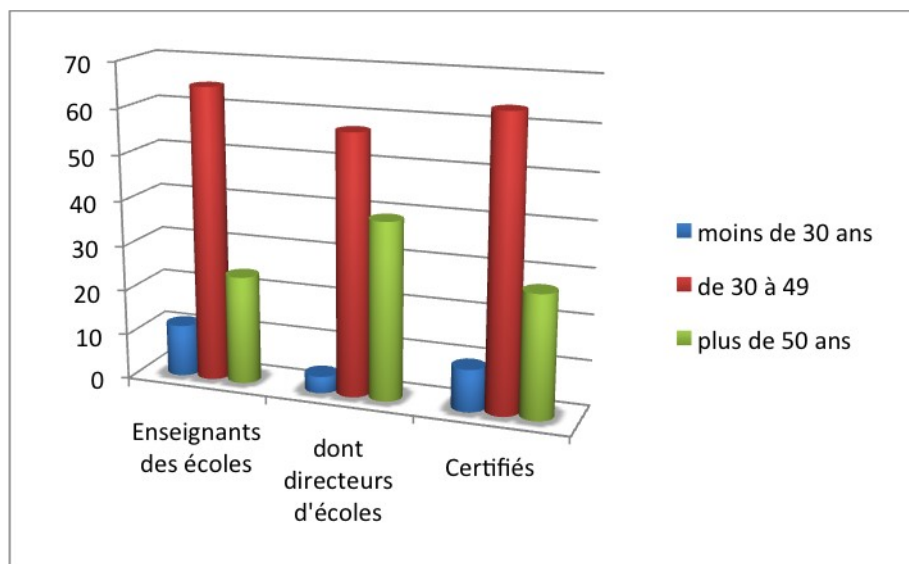
Les enseignants des écoles sont plus jeunes en moyenne (41,4 ans) que les professeurs certifiés du second degré (43 ans). La répartition par tranche d'âge montre également des différences entre les niveaux d'enseignement.

Dans le premier degré, l'âge moyen des directeurs/directrices d'école est encore plus élevé (45,3 ans) et la pyramide d'âge encore plus marquée.

Pour l'ensemble des enseignants, l'âge moyen des femmes est plus jeune de 3 ans par rapport à celui des hommes.

La répartition par tranche d'âge diffère aussi beaucoup : 12,4% de femmes et 7,1% d'hommes chez les moins de 30 ans, 21,2% de femmes et 35,7% d'hommes chez les 50 ans et plus.





1.5) Répartition académique des enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants des écoles par tranche d'âge correspond, sans surprise, à « l'attractivité » des académies. Ainsi Versailles, Créteil, Amiens, la Guyane, Lille, Lyon, Rouen, Dijon ont plus d'enseignants jeunes et moins d'enseignants de plus de 50 ans que la moyenne. Au contraire de Montpellier, Limoges, la Martinique, la Guadeloupe, Rennes, Toulouse, la Corse.

1.6) Les départs à la retraite

6 500 enseignants du premier degré sont partis à la retraite en 2013, avec un âge moyen de départ de 58,1 ans pour les femmes et de 58,3 ans pour les hommes. Le nombre de départs à la retraite est en diminution depuis 2003, en lien avec l'augmentation progressive de la durée de cotisation, l'instauration d'une décote et l'effet démographique.

Aujourd'hui, 14% des personnels du premier degré partant en retraite n'ont pas les 15 ans de service actif.

Le nombre de retraités de la fonction publique et des administrations s'élève à 1 493 000 ayants droit. Parmi ces retraités, 204 000 sont d'anciens PE, 85 000 d'anciens instituteurs et 139 000 d'anciens certifiés.

2) La carrière

2.1) Les rémunérations

2.1.a) Des différences de salaire entre le premier et le second degré

Les enseignants du premier degré ont perçu en moyenne un salaire net mensuel de 2 190€ contre 2 740€ pour ceux du second degré, soit une différence de 550€ nets mensuels.

Ce différentiel s'explique pour plus de la moitié par la part de primes dans le traitement (3,4 fois plus importante dans le second degré : ISOE –part fixe et part variable-, heures

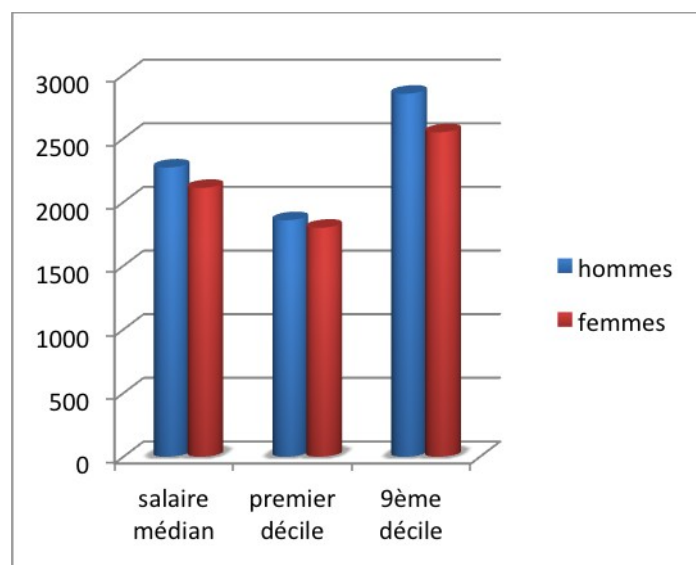
supplémentaires pour plus de la moitié). L'autre moitié tient d'une différence de traitement indiciaire brut de près de 200€ liée aux différences de corps (présence des agrégés pour le second degré ; intégration des instituteurs dans le corps des PE pour le premier degré).

2.1.b) Un écart salarial entre les femmes et les hommes

Dans le premier comme dans le second degré, le salaire net des hommes est supérieur de 8% à celui des femmes, à la fois sur le traitement indiciaire comme sur l'indemnitaire. Parmi les PE, l'écart indemnitaire est de 64,2% entre femmes et hommes, en grande partie en lien avec la surreprésentation des hommes dans les fonctions de directeur d'école.

Si les femmes représentent dans le premier degré 81% des équivalents temps plein, elles ne représentent que 80,1% des rémunérations.

Le salaire médian des femmes est de 2 112€ et celui des hommes de 2 272€ ; l'écart est relativement faible pour le premier décile (1 799€ / 1 858€) mais devient très important pour le dernier décile qui comprend les 10% des collègues les mieux payés (2 549€ / 2 852€).



2.1.c) Des différences de salaire liées à l'âge

Glissement vieillissement technicité (GVT)

C'est principalement sur le traitement indiciaire que se creuse l'écart au fil de la carrière. Le traitement indiciaire brut d'un quinquagénaire est 39% plus élevé qu'un trentenaire chez les professeurs des écoles. Cet écart est de 50% chez les certifiés.

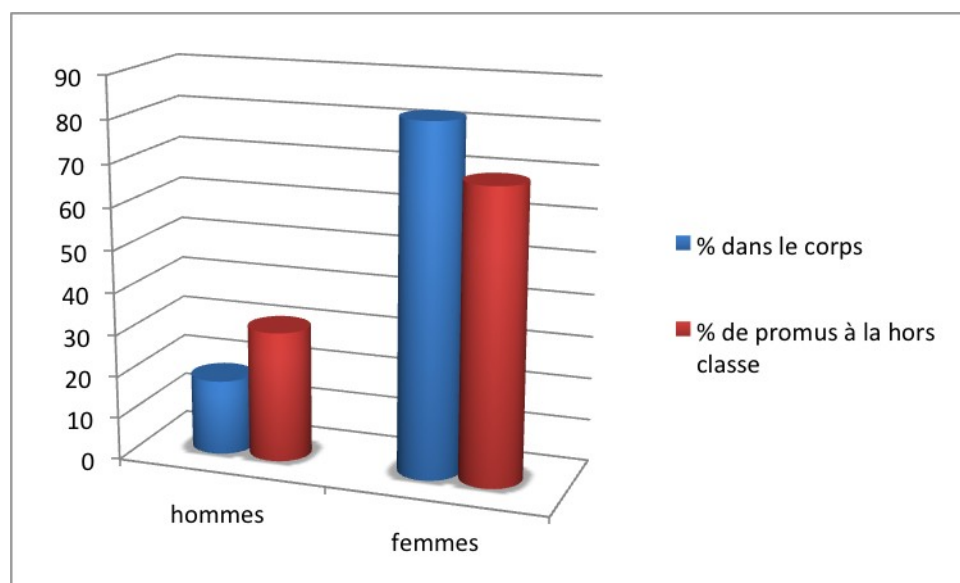
2.2) Les promotions

Le passage de 3 à 4% du nombre de promus à la hors classe a permis à 2 765 collègues supplémentaires d'accéder à la hors classe.

En 2014, les femmes, qui constituent 82,2% des PE, ne représentent plus que 69% des 9 371 promu-es à la hors-classe. Cette surreprésentation des hommes est spécifique au premier degré. Elle diminue légèrement depuis 2006 où seules 57,7% des promu-es étaient des

femmes alors qu'elles représentaient 79,7% du corps.

L'âge moyen d'accès à la hors classe est de 55,1 ans pour le premier degré (50,9 ans pour les certifiés). Il augmente de 0,7 (54,4 ans en 2013).



3) La situation professionnelle des enseignants

3.1) Affectations

86,3 % des enseignants du premier degré sont affectés en écoles (22,1 en maternelle et 64,2 en élémentaire), 7,5 sur zone de remplacement, 4,8 en circonscriptions et 0,7 dans d'autres établissements.

12,2 % des enseignants sont remplaçants et 19,8% exercent en éducation prioritaire.

3.1.a) Affectation des titulaires remplaçants

12,2 % des enseignants sont titulaires remplaçants. Cette part passe à 30,8% pour les moins de 30 ans. Les titulaires remplaçants sont en moyenne 5,5 ans plus jeunes que les autres personnels.

3.1.b) Affectation sur postes fractionnés

4,3 % des enseignants sont sur des multi-affectations (soit 12 022 personnels). Cette part passe à 14,7 % pour les moins de 30 ans (3 322 collègues).

La majorité de ces collègues (52%) ont 2 affectations mais 30% sont aussi sur 3 affectations et 18 % sur 4 affectations ou plus.

3.1.c) Affectation en éducation prioritaire

La part des enseignants de moins de 30 ans affectés en éducation prioritaire est supérieure à celle de l'ensemble des enseignants (25,7% dans le premier degré, 20,4% dans le second degré).

	Effectifs	% en éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Age moyen	Ancienneté d'affectation
En éducation prioritaire	56 121	19,8%	7 952	25,7%	39,4	4,3 ans
Hors éducation prioritaire	285 510	80,2%	30 994	10,8%	41,5	4,8 ans

3.2) Une mobilité géographique entravée

Même si le volume de satisfaits augmente de près de 2 points en 2014, il reste bien en deçà du niveau du mouvement interdépartemental de 2006 où 40,20% des demandes avaient été satisfaites.

4,9% de l'ensemble des enseignants du premier degré sont désireux de changer de département.

	2006	2011	2012	2013	2014
Candidatures	15 873	17 104	16 956	16 900	17 100
Satisfaites	6 382 (40,20%)	4 993 (29,20%)	4 259 (25,12%)	3 598 (21,29%)	3 950 (23,10%)

Mouvement interdépartemental

3.3) Le travail à temps partiel

La part d'enseignants des écoles à temps partiel a augmenté depuis 2006 de 9,2% à 11,7%.

La proportion varie considérablement selon les sexes, 13,8% des femmes contre 3% des hommes.

Les quotités de travail se répartissent ainsi :

- 35% à 50% (62,2% en 2006, 37% en 2012) ;
- 52% à >50%<80% (29,3% en 2006, 53% en 2012) ;
- 13% à >80% (15,2% en 2006, 21,3% en 2009, 10% en 2012).

La quotité la plus fréquente des enseignants à temps partiel se situe entre 50% et 80%. La réforme des rythmes scolaires a eu une incidence sur les quotités travaillées.

3.4) Les congés pour raisons de santé

Globalement, tous motifs confondus, en 2013-2014, les enseignants ont pris 17,2 jours (comme en 2012/2013) de congé par an et par agent dont 7 jours de congé maladie ordinaire. En 2013, les Français ont connu en moyenne 15,8 jours d'arrêt de travail. Les enseignants affectés dans le premier degré sont un peu plus absents : 18,6 jours.

Plus d'arrêts de maladie ordinaire mais moins longs

Le recours aux congés maladie ordinaire des enseignants a augmenté depuis 2006. Pour les moins de 30 ans 35,3% des hommes et 49,4% des femmes ont eu un congé maladie. La proportion d'arrêts courts de maladie ordinaire augmente depuis 2006 tandis que la durée moyenne reste globalement stable à 15 jours.

Durée	2006-2007	2009-2010	2010-2011	2012-2013	2013-2014
De 1 à 3 jours	19,9%	34,8%	32%	31,3%	30,7%
De 4 à 5 jours	11,3%	15%	13,5%	13 %	16,5%
De 6 à 15 jours	30%	27%	25,1%	24,1%	26,8%
De 16 à 29 jours	17%	10,6%	9,3%	9,3%	11,1%
Plus de 29 jours	21,9%	12,6%	20,1%	31,3%	14,9%

Ensemble des agents

Des congés plus longs pour les femmes

Cela s'explique principalement par l'accueil de l'enfant. Elles ont en moyenne 8,5 jours de plus de congés que les hommes. Sur ces 8,5 jours, 6 sont dus aux congés maternité.

La durée des congés augmente avec l'âge

Si le pourcentage de prise de congé maladie ordinaire par les enseignants diminue au fil des âges, la durée augmente.

Le pourcentage de congés longs explose et passe de 0,4% des moins de 30 ans à 4,3% des plus de 50 ans pour les femmes et de 0,3 à 3,7 % pour les hommes.

Concernant les congés pour maladie professionnelle ou accident du travail, le pourcentage a tendance à augmenter avec l'âge mais surtout ils sont d'une durée de plus en plus importante. Ils passent de 22,1 j pour les hommes et 18,4 j pour les femmes de moins de 30 ans à respectivement 64 et 56,7 jours pour les plus de 50 ans.

Ce phénomène peut être un des effets des différentes réformes des retraites sur l'allongement du temps de cotisation. Cette tendance risque de s'accroître puisque ce seront plus de trois quarts des enseignants du premier degré nés en 1956 qui partiront à plus de 55 ans.

Plus d'arrêts de travail en ZEP

La proportion d'agent ayant pris un congé maladie ordinaire et exerçant dans les écoles en éducation prioritaire est supérieure (49,6% contre 43,6%) à ceux étant hors éducation prioritaire. Les arrêts, un peu plus nombreux, sont quasiment de la même durée (16,1 jours en EP, 15,8 hors EP).

4) Politique sociale : des crédits en forte diminution

	2005	2010	2011	2012	2013
Dépenses d'action sociale (€)	39 023 404	26 856 401	27 006 945	25 844 939	26 377 293

Ces crédits financent des prestations complémentaires versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...) soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...).

5) Une formation continue en diminution

Année scolaire	Journées stagiaires	Enseignants concernés
2003-2004	813 300	115 000
2004-2005	882 000	115 200
2005-2006	835 600	114 000
2006-2007	716 700	112 000
2007-2008	705 000	106 000
2008-2009	737 600	118 000
2009-2010	620 800	122 700
2009-2010 (hors anim péda)	576 900	
2010-2011	697 700	152 500
2010-2011 (hors anim péda)	564 800	
2011-2012	655 400	176 300
2011-2012 (hors anim péda)	438 600	
2012-2013	755 800	187 900
2012-2013 (hors anim péda)	489 400	

A noter que cette année encore, aucun bilan de la mise en place du DIF n'est présenté.